

Tableau de bord du Très Haut Débit au 31 décembre 2008

- 7 avril 2009 -

L'ARCEP met en place un tableau de bord trimestriel du très haut débit pour suivre l'état de déploiement de la fibre sur le territoire, l'utilisation des offres de gros de génie civil de France Télécom et la mise en œuvre de la mutualisation par l'ensemble des opérateurs. Le périmètre des indicateurs publiés dans le tableau de bord est susceptible d'évoluer au cours des prochains trimestres.

Ce tableau de bord recouvre à la fois les offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés et les offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial. Ces deux technologies permettent de fournir du très haut débit avec des performances différentes, notamment en termes de débits remontants accessibles.

Les déploiements de fibre optique sur la partie horizontale sont engagés

Depuis plus de deux ans, les principaux opérateurs ont engagé des déploiements en fibre optique sur la partie horizontale, c'est-à-dire située sur le domaine public. Une quarantaine de villes ou d'agglomérations sont aujourd'hui concernées.

Dans le cadre de son « pré-déploiement », France Télécom est présente dans une quarantaine de communes, dont une dizaine de villes en région. Dans une trentaine de villes ou agglomérations, Numéricâble a engagé le remplacement par de la fibre optique d'une partie de ses câbles coaxiaux situés sur la partie horizontale. Les déploiements de SFR et Free se concentrent à ce stade majoritairement sur des zones où ces opérateurs ont pu trouver des alternatives aux infrastructures de génie civil de France Télécom, comme les galeries visitables du réseau public d'assainissement à Paris.

Au total, l'ARCEP estime que **3 à 4,5 millions de foyers** se situent à proximité d'un réseau en fibre optique au 31 décembre 2008.

Les opérateurs alternatifs ont commencé à utiliser l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de France Télécom

Suite à la décision d'analyse des marchés du haut débit et du très haut débit adoptée par l'ARCEP en juillet 2008, France Télécom a publié une première offre de référence d'accès à ses infrastructures de génie civil le 15 septembre dernier, qui s'est substituée à son offre précédente formulée dès la fin de l'année 2007.

Les déploiements effectifs de fibre optique par les opérateurs alternatifs dans les fourreaux de France Télécom concernent pour le moment les zones expérimentées en 2008 dans le cadre de la mise en place de l'offre de gros. Ces déploiements représentaient de l'ordre de 300 km de câbles fibre optique fin 2008. Ces opérateurs étudient actuellement la disponibilité des fourreaux sur un certain nombre de zones situées dans une quinzaine de communes en Ile-de-France et en région, en vue de déploiements à venir dans les prochains semestres.

L'équipement des immeubles en fibre optique est en cours

La loi de modernisation de l'économie et les décrets d'application adoptés en début d'année précisent le cadre applicable aux déploiements de fibre optique dans les immeubles.

Le nombre total d'immeubles équipés en fibre optique et raccordés au réseau d'au moins un opérateur s'élève à **20 500** au 31 décembre 2008.

550 000 foyers se situent dans ces immeubles et sont éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés.

Le nombre d'abonnements à un service très haut débit est encore limité

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'abonnements très haut débit, tous opérateurs et toutes technologies confondues, s'élève à plus de **170 000**, parmi lesquels :

- environ 40 000 abonnés aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés ;
- environ 130 000 abonnés aux offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial.

La mutualisation se limite principalement aux immeubles fibrés situés dans les zones d'expérimentation

Les travaux d'expérimentation et d'évaluation de la mutualisation menés au cours des trois derniers mois par les opérateurs sous l'égide de l'ARCEP concernent à ce jour une vingtaine de sites et recouvrent environ 2 000 foyers.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'abonnements très haut débit pour lesquels le fournisseur de services accède au réseau d'un opérateur tiers dans le cadre de la mutualisation, demeurait inférieur à 25, sur une centaine de foyers situés dans des immeubles équipés en fibre optique et raccordés par au moins deux opérateurs.

Définitions

Offres très haut débit : offres de services de communications électroniques proposées sur le marché de détail et incluant un service d'accès à Internet avec un débit crête descendant supérieur à 50 Mbit/s et un débit crête remontant supérieur à 5 Mbit/s. Ces offres sont de deux types :

- les offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés ; et
- les offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial.

Nombre de foyers éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés : nombre de foyers particuliers ou de professionnels pouvant souscrire aux offres commerciales très haut débit d'au moins un fournisseur d'accès à Internet et fondées sur la technologie FttH (Fiber to the Home). Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les logements ou locaux à usage professionnel dans les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en fibre optique (au moins pour le réseau structurant, les raccordements d'extrémité pour relier les logements pouvant être réalisés ultérieurement) et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques, à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel.

Nombre de foyers éligibles aux offres très haut débit en fibre optique avec terminaison en câble coaxial : nombre de foyers particuliers ou de professionnels pouvant souscrire auprès d'au moins un fournisseur d'accès à Internet à des offres commerciales très haut débit fondées sur la technologie consistant à réutiliser la desserte intérieure des immeubles des réseaux câblés. Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les logements dans les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en câble coaxial ou dont il est gestionnaire, et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques, à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel.

Nombre d'immeubles équipés en fibre optique et raccordés par au moins un opérateur : nombre d'immeubles dans lesquels des foyers sont éligibles à des offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés (FttH). Afin d'éviter les doubles comptes, chaque opérateur déclare les immeubles qu'il a équipés d'un câblage interne en fibre optique (au moins pour le réseau structurant, les raccordements d'extrémité pour relier les logements pouvant être réalisés ultérieurement) et qui sont raccordés à un réseau de desserte en fibres optiques à l'exclusion des bâtiments groupant uniquement des locaux à usage professionnel. Il s'agit d'un nombre d'adresses et non d'un nombre d'accords signés, une convention pouvant être conclue entre un même propriétaire pour plusieurs adresses.

Nombre total d'abonnements très haut débit : nombre total d'abonnements de foyers particuliers ou de professionnels à des offres très haut débit. Il s'agit du nombre d'abonnements et non d'un nombre d'abonnés, un même logement pouvant souscrire à plusieurs abonnements.

Nombre d'abonnements très haut débit mutualisés au point de mutualisation : nombre d'abonnements très haut débit pour lesquels le fournisseur de services accède, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, au réseau d'un opérateur tiers au point de mutualisation en application de l'article L. 34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

Nombre de foyers dans des immeubles équipés en fibre optique et raccordés par au moins deux opérateurs : nombre de foyers éligibles aux offres très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés (cf. définition ci-avant) pour lesquels les lignes à très haut débit en fibre optique sont raccordées par au moins deux opérateurs au point de mutualisation, sur le réseau desquels les offres à très haut débit sont disponibles.